

## Résultats de notre étude sur les crèches du Rhône

A la suite de l'évocation du coût de la gestion des crèches lors de nos rencontres avec plusieurs maires du **Rhône**, nous avons proposé à 30 d'entre eux de participer à une étude que nous ferions à partir des comptes d'exploitation de ces organismes, charge à eux de nous fournir les renseignements demandés pour l'année 2014.

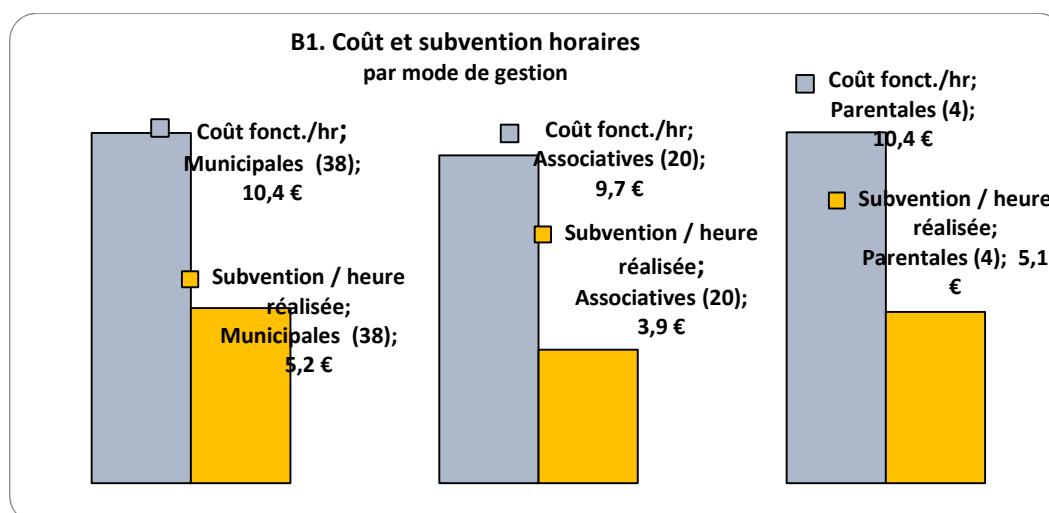
9 d'entre eux ont accepté de jouer le jeu. Ce sont les communs de **Caluire, Ecully, Lyon, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Cyr-au Mont d'or, Saint-germain au Mont d'or, Tassin et Villeurbanne**, soit un total de **63 crèches analysées**.

Les principaux critères étudiés pour chaque crèche ont été :

- la capacité en nombre de berceaux,
- le mode de gestion : municipal, associatif, parental ou entreprise,
- l'amplitude horaire d'ouverture,
- le prix de revient par berceau et le coût horaire,
- la part des frais de personnel
- les différents produits : contribution parentale, Caisse d'Allocations Familiales, subventions,...
- le taux d'occupation horaire,

Le croisement de ces différents critères a permis de faire des comparaisons pertinentes entre les communes et leurs modes de gestion. Ainsi, sans dévoiler les résultats pour chaque crèche, il nous a été permis de constater que :

- les crèches étudiées ont une taille variant de 12 à 84 berceaux
- **le coût annuel par berceau varie de 7 500 € à 23 000 €, avec une moyenne de 16 343 € et 10,20 € par heure réalisée**,
- les heures d'ouverture sont majoritairement entre 10 et 11 heures par jour. Seules les crèches municipales de Lyon ont une amplitude supérieure, ce qui provoque un taux d'occupation horaire généralement plus faible et un coût unitaire supérieur.
- **les crèches associatives ont des coûts inférieurs de 8% aux crèches municipales** et reçoivent des subventions moins élevées, bien que les coûts des premières intègrent la mise à disposition des locaux, à la différence des crèches municipales,



- les frais de personnel représentent en moyenne 14 000 € pour les crèches municipales (soit 94% des coûts totaux) et seulement 11 500 € pour les associatives, soit 69% du total,
- les crèches municipales sont tenues d'accueillir plus de cas sociaux que les crèches associatives, ce qui génère des coûts de personnel plus élevés,
- en moyenne, les participations aux coûts sont les suivantes : parents 16%, CAF 34% et subventions communales 46%.
- Le taux moyen d'occupation horaire des crèches est de 66% avec des extrêmes de 50 et 86%.

### CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : LOCAMAIL, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

Nous avons remis à chaque équipe municipale un dossier comprenant :

- une fiche par crèche de la commune regroupant toutes les informations enregistrées,
- une synthèse non nominative des principales informations recueillies pour chacune des 63 crèches,
- le dossier d'analyse regroupant 19 graphiques avec les commentaires appropriés

Les équipes municipales rencontrées se sont montrées ravies de posséder cette analyse complète (et gratuite !) leur fournissant ainsi des éléments d'évaluation de chacune de leurs crèches ainsi que des bases de discussion pour en améliorer la gestion.

---

### ***CANOL Actualités***

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : LOCAMAIL, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472